REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1592

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Sytral, assisté de Kéolis pour l'exposition "Renaissance à Lyon / Arts et humanisme"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES:

2015/1592 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE SYTRAL, ASSISTE DE KEOLIS POUR L'EXPOSITION "RENAISSANCE A LYON /ARTS ET HUMANISME" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 23 octobre 2015 au 25 janvier 2016, le Musée des Beaux-Arts de Lyon organise une exposition intitulée « Renaissance à Lyon. Arts et Humanisme ».

En rassemblant près de 300 objets – tableaux, manuscrits enluminés, mobilier, orfèvrerie, émail, majolique, médailles et textile – cette première exposition jamais consacrée à la Renaissance lyonnaise présente le panorama le plus large possible de la production artistique de ce temps à Lyon. Sept grandes sections – Lyon, deuxième œil de France et cœur d'Europe – L'humanisme lyonnais – Figures de Lyon – Mécénat et influences italiennes – Influences nordiques et germaniques – Artistes issus d'autres régions françaises – La diffusion des modèles lyonnais en Europe – constituent le parcours de l'exposition, qui se termine par un espace de médiation à l'attention du public scolaire mais accessible également à tous les visiteurs de l'exposition.

Au XVI^e siècle, s'épanouit à Lyon un milieu humaniste constitué de poètes, de savants et de collectionneurs qui recensent et collectent avec passion les vestiges du glorieux passé de l'ancienne capitale des Gaules. Devenue seconde capitale du royaume, Lyon voit la Cour s'installer aussi régulièrement que durablement dans ses murs, dans le contexte des guerres d'Italie. Les peintres lyonnais nous ont ainsi livré les portraits de souverains, de membres de la Cour comme de Lyonnais. La position géographique exceptionnelle de la ville, au confluent du Rhône et de la Saône, sur la route entre le Nord et le Sud de l'Europe, mais aussi à proximité des contrées germaniques, en fait le point de convergence de marchands, d'artistes, d'œuvres, d'idées et d'influences issus des quatre points cardinaux. Quatre foires annuelles, l'implantation de banquiers toscans et allemands, ainsi que d'imprimeurs et d'artistes étrangers, confèrent à la cité sa singularité et son dynamisme. Lyon est à l'époque l'une des premières villes en France à produire de la majolique, à faire siens les vocabulaires architectural et ornemental classiques, mais aussi l'art de peintres tels que Raphaël, Holbein ou Dürer. Capitale européenne de l'imprimerie, la gravure d'illustration y joue un rôle fondamental dans la connaissance, quasi simultanée, des avant-gardes, mais également dans la diffusion des nouveaux modèles créés à Lyon même et immédiatement repris par les artistes de l'Europe entière.

Afin d'associer son nom à celui du musée, le SYTRAL a souhaité être parrain de cette exposition afin de faire la promotion de son réseau et de son engagement dans sa démarche de développement durable et ainsi inciter les

visiteurs à se déplacer en utilisant les services du réseau TCL, en confiant sa réalisation à la société KEOLIS, selon le dispositif suivant :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
SYTRAL, assisté de KEOLIS	- une campagne d'affichettes crochets ;	- 200 entrées gratuites pour l'exposition; - insérer le logo du SYTRAL sur les supports de communication de l'exposition; - présenter un lien vers le site www.tcl.fr depuis le site www.mba-lyon.fr; - proposer deux visites commentées pour 25 personnes du personnel du SYTRAL; - proposer deux visites commentées pour 25 personnes pour les abonnés TCL; - le billet d'entrée au tarif réduit sur présentation de la carte d'abonnement
	Valorisation : 28 000 € HT.	TECELY. Valorisation : 28 000 € HT.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce parrainage.

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements :

DELIBERE

- 1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le SYTRAL assisté de KEOLIS, est approuvée.
 - 2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3. Les recettes correspondantes, soit 28 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, natures 7062 et 7088.
- 4. La dépense correspondante, soit 28 000 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN